

L'apprentissage dans les structures privées

Pour une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

La réforme de la formation a modifié les conditions du contrat d'apprentissage et a donné l'accès à la formation par l'apprentissage jusqu'à 29 ans pour l'ensemble des titres et diplômes. Les formations proposées par HETIS sont, par conséquent, toutes concernées par ces dispositions.



AIDE AUX EMPLOYEURS

Une aide est versée aux employeurs d'apprentis pour tout contrat signé du 1er janvier au 31 décembre 2024.

L'aide d'un montant de 6 000 € est attribuée au titre de la première année d'exécution du contrat d'apprentissage pour l'embauche d'apprentis préparant un diplôme ou titre professionnel équivalent au plus à un niveau 7 (Bac+5).

Aide systématique pour les employeurs de moins de 250 salariés, au-delà, l'aide est sous conditions supplémentaires.

(art. 4 Décret n° 2022-1714 du 29 décembre 2022)
Décret n°2023-1354 du 29 décembre 2023



PUBLIC CONCERNÉ

Jeunes de 16 à 29 ans.

Il n'y a pas d'âge limite pour certains apprentis :

- reconnaissance travailleur handicapé,
- projet de création/ reprise d'entreprise supposant l'obtention d'un diplôme,
- sportif de haut niveau
- échec au diplôme/ titre professionnel visé entraînant un renouvellement de contrat.



LE CONTRAT

CDD de 6 mois à 3 ans (suivant la formation choisie) ou CDI alternant des périodes en entreprise et des périodes en formation à HETIS.

Le contrat d'apprentissage obéit aux mêmes règles qu'un contrat de travail salarié.

Chez son employeur, l'apprenti(e) doit être encadré(e) par un maître d'apprentissage.

Pour les entreprises privées, les frais de formation sont financés par l'OPCO à hauteur du coût contrat.

HETIS aligne le coût pédagogique sur les NPEC* fixés par France Compétences, il n'y a donc pas de reste à charge pour l'employeur.

*NPEC : Niveaux de Prise en Charge



POURQUOI CHOISIR L'APPRENTISSAGE

Pour recruter de nouveaux salariés, les former aux métiers du travail social et les adapter à vos besoins.

Pour anticiper les départs en retraite et assurer la transmission des savoir-faire spécifiques à votre structure.

Pour bénéficier d'aides financières : aide exceptionnelle à l'embauche, réduction de charges patronales, aide au tutorat...

COÛT D'UN APPRENTI SELON L'ÂGE

Tranche d'âge \ Année de contrat	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 ans et plus
1 ère année	43 % du SMIC* (774.77 €)	53 % du SMIC (954.95 €)	100 % du SMIC (1 801.80 €)
2 ème année	51 % du SMIC (918.92 €)	61 % du SMIC (1 099.10 €)	100 % du SMIC (1 801.80 €)
3 ème année	67 % du SMIC (1 207.20 €)	78 % du SMIC (1 405.40 €)	100 % du SMIC (1 801.80 €)

*ou, s'il est supérieur, du salaire minimum conventionnel.



A noter

Aucune charge salariale ne s'applique aux rémunérations jusqu'à 79 % du SMIC

SIMULATION DU COÛT SALARIAL D'UN APPRENTI

Calcul du coût salarial, pour un apprenti de 21 ans, selon le niveau de formation

(employeur de moins de 250 salariés ou répondant aux conditions d'attribution)

	Niveau de formation	Coût salarial annuel avant exonérations et aides	Exonérations	Aides	Total - reste à charge employeur / an	Total - reste à charge employeur / mois
1 ère année de contrat	Niveau 6 et + (ES, ASS, EJE...)	15 518 €	3 703 €	6 000 €	5 815 €	485 €
	Niveau 3 ou 4 (AES, ME, TISF)	15 518 €	3 703 €	6 000 €	5 815 €	485 €
2 ème année de contrat	Niveau 6 et + (ES, ASS, EJE...)	17 860 €	4 262 €	0 €	13 598 €	1 133 €
	Niveau 3 ou 4 (AES, ME, TISF)	17 860 €	4 262 €	0 €	13 598 €	1 133 €
3 ème année de contrat	Niveau 6 et + (ES, ASS, EJE...)	22 837 €	5 449 €	0 €	17 388 €	1 449 €



Calculez au plus près de votre projet d'embauche : [Simulateur coût d'un alternant](#)